

**SÉMINAIRE DE RABAT (MAROC) SUR L'HISTOIRE DES COURS SUPREMES
JUDICIAIRES FRANCOPHONES**

RABAT, 16 ET 17 MARS 2023

Allocution d'ouverture du président de la Cour suprême

Rabat, le 16 mars 2023

- **Monsieur le Président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Premier président de la Cour de cassation du Maroc ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents et Représentants des Hautes Cours membres de l'Ahjucaf ;**
- **Monsieur le secrétaire général de notre réseau ;**
- **Madame et Messieurs les délégués des Hautes Juridictions ;**
- **Madame et Messieurs les membres du Corps diplomatique et représentants des organisations internationales ;**
- **Madame et messieurs les experts et universitaires ;**
- **Distinguées personnalités ici présentes ;**
- **Mais vous aussi, Mesdames et messieurs qui, depuis vos pays respectifs, suivez ce séminaire ;**
- **Madame et Messieurs,**

SÉMINAIRE DE RABAT (MAROC) SUR L'HISTOIRE DES COURS SUPREMES JUDICIAIRES FRANCOPHONES

RABAT, 16 ET 17 MARS 2023

Allocution d'ouverture du président de la Cour suprême

C'est avec un bien réel plaisir qu'au nom des membres du bureau de notre réseau, l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des Pays ayant en Partage l'Usage du Français et en mon nom propre, je vous souhaite la chaleureuse bienvenue au Maroc et en ce magnifique endroit choisi pour servir de cadre au séminaire sur l'histoire des Cours suprêmes judiciaires francophones dont les travaux s'ouvriront dans quelques instants.

Soyez tous remerciés pour l'intérêt manifeste porté à la présente activité de notre commune association, intérêt qui justifie votre déplacement au Maroc.

Mais vous me permettez d'exprimer, et particulièrement à notre cher collègue le Président M'Hammed ABDENABAOUI, Président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire du Maroc, Premier président de la Cour de cassation du Maroc, notre sincère reconnaissance pour son investissement personnel dans la bonne tenue, ici à Rabat, de nos assises.

Monsieur le Premier président de la Cour de cassation du Maroc,

En autorisant l'organisation, dans votre beau pays, du présent séminaire de notre association, le Royaume du Maroc nous donne une fois encore et après le congrès de Marrakech, la preuve supplémentaire de l'intérêt qu'il porte à notre réseau.

Aussi, est-ce avec beaucoup de bonheur que je voudrais, sans plus attendre, exprimer à Sa Majesté le Roi Mohamed VI, digne descendant de la dynastie des Alaouites -Dieu l'assite-, au gouvernement et au Peuple marocain, nos sincères remerciements pour tout le soutien aussi bien moral, matériel que financier qu'il nous apporte à l'occasion de notre rencontre.

SÉMINAIRE DE RABAT (MAROC) SUR L'HISTOIRE DES COURS SUPREMES JUDICIAIRES FRANCOPHONES

RABAT, 16 ET 17 MARS 2023

Allocution d'ouverture du président de la Cour suprême

Nous leur sommes infiniment reconnaissants.

Le grand écrivain ivoirien Ahmadou Kourouma écrivait, dans son œuvre *En attendant le vote des bêtes sauvages*, que « *Quand on ne sait où l'on va, qu'on sache d'où l'on vient* ».

Notre creuset commun, l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des Pays ayant en Partage l'Usage du Français (Ahjucaf), sait incontestablement, depuis vingt-deux années d'existence, la direction qu'il prend, puisqu'il a clairement annoncé, dans son acte constitutif, le rivage à atteindre à savoir, rappelons-le, d'une part, favoriser l'entraide, la solidarité, la coopération, les échanges d'idées et d'expériences entre les institutions judiciaires membres sur les questions relevant de leur compétence ou intéressant leur organisation et leur fonctionnement, et d'autre part, promouvoir le rôle des Hautes Juridictions dans la consolidation de l'Etat de droit, le renforcement de la sécurité juridique, la régulation des décisions judiciaires et l'harmonisation du droit au sein de l'espace francophone.

Le dernier congrès statutaire, qui s'est tenu à Cotonou au mois de juin-juillet 2022 sur « *la motivation des décisions des Cours suprêmes judiciaires : dire le droit et être compris* » démontre à suffire que le cap que s'est fixé l'Ahjucaf est toujours fermement tenu.

Mais les Cours membres de l'Association savent-elle toujours d'où elles viennent ?

Dans sa thèse de doctorat soutenue à l'université de Toulouse en 2014 et intitulée -vous me pardonnerez d'évoquer mon pays- « *Crime et châtement aux colonies : poursuivre, juger, sanctionner au Dahomey*

SÉMINAIRE DE RABAT (MAROC) SUR L'HISTOIRE DES COURS SUPREMES JUDICIAIRES FRANCOPHONES

RABAT, 16 ET 17 MARS 2023

Allocution d'ouverture du président de la Cour suprême

de 1894 à 1945 », Bénédicte Brunet-La Ruche écrit, évoquant le royaume de Porto-Novo :

« Comme dans les autres royaumes, les chefs de famille, assistés d'un conseil, détiennent un certain pouvoir judiciaire sur leur parenté (les descendants d'un ancêtre commun) pour les affaires civiles ou les petites affaires délictuelles. De même, les chefs de quartier et de village, garants de l'ordre et de la sécurité pour toutes les familles de leur territoire, jugent leurs administrés. Mais le roi reste juge suprême : lui seul tranche en dernier ressort tous les litiges et connaît les affaires les plus graves, tels que les crimes. À l'instar du royaume du Danxomé, les ministres des cultes détiennent un pouvoir judiciaire important pour faire triompher la vérité dans les procès, après consultation de l'oracle ».

C'est dire que dans les pays de langue et de tradition juridique française, l'histoire de la justice en général et de la juridiction suprême en particulier, ne commence pas avec les incursions coloniales ou les proclamations des indépendances.

Je me dois à ce stade, de rendre hommage à deux intelligences, initiatrices de la présente rencontre :

- Il s'agit en premier lieu du président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France, monsieur Jean-Paul JEAN ici présent, secrétaire général de notre Association, qui en a eu l'idée à l'occasion de sa visite en 2017 au musée de la Cour de cassation du Maroc, seule Cour à disposer, semble-t-il, d'un musée aussi riche. Peut-être le savez-vous, il est féru d'histoire et auteur de nombreux ouvrages tels que *l'Histoire de la justice*

SÉMINAIRE DE RABAT (MAROC) SUR L'HISTOIRE DES COURS SUPREMES JUDICIAIRES FRANCOPHONES

RABAT, 16 ET 17 MARS 2023

Allocution d'ouverture du président de la Cour suprême

en France du XVIII^{ème} siècle à nos jours, paru en 2016, ou Justice et esclavages, paru en 2021.

- Il s'agit en second lieu, du Premier président de la Cour de cassation du Maroc, monsieur M'Hammed ABDENABAOUI, très attaché aux questions de défense du patrimoine, qui a aussitôt embrassé l'idée du secrétaire général et rendu matériellement possible cette rencontre.

La finalité de nos échanges sera, ainsi qu'il en a été convenu au cours de la réunion du Bureau qui s'est tenue à Paris le 21 octobre 2022, de « *constituer un réseau, véritable musée virtuel sur internet, avec une remise en perspective intégrant la justice précoloniale, la justice coloniale ou sous protectorat, et la justice depuis l'indépendance...* ».

Les objectifs scientifiques sont donc de participer à la mise en place d'une véritable historiographie des Cours suprêmes judiciaires francophones, quasiment inexistante à ce jour, allant des traditions culturelles et juridiques anciennes à celles contemporaines, de façon à valoriser ainsi le patrimoine immobilier, en documents ou en objets des juridictions membres de notre creuset.

L'articulation de nos entretiens en trois volets, à savoir l'histoire des Cours, les objets et lieux de justice et les grands arrêts historiques répond à ces objectifs, à travers une approche pluridisciplinaire associant magistrats et universitaires.

Diderot le dit, « *la mémoire, c'est cette propriété qu'a le vivant de transcender le temps. Elle assure à la fois la survivance du passé et la persistance du présent dans l'avenir* ».

SÉMINAIRE DE RABAT (MAROC) SUR L'HISTOIRE DES COURS SUPREMES JUDICIAIRES FRANCOPHONES

RABAT, 16 ET 17 MARS 2023

Allocution d'ouverture du président de la Cour suprême

Il ne s'agira donc pas pour nous de nous replonger dans le passé pour le simple plaisir, mais de mieux comprendre les institutions de jadis, leurs rituels, leur fonctionnement et la mécanique de leurs mutations, afin de mieux en identifier les ressorts, parfois encore présents aujourd'hui.

Ne comprend-on pas mieux en effet l'inspiration de *L'esprit des lois* de Montesquieu, lorsqu'on l'on a bien saisi la répartition des pouvoirs entre les comices, les magistratures inférieure, supérieure et le sénat dans la république romaine ?

Ne comprend-on pas mieux pourquoi les Cours suprêmes judiciaires ont aujourd'hui à la fois une mission juridictionnelle et une mission consultative, lorsque l'on se souvient que les Parlements de l'Ancien régime monarchique étaient à la fois des Cours de justice et des instances juridiques en charge de conseiller le Roi lors de l'enregistrement de ses ordonnances et édits, au besoin par des lettres de remontrances ?

Par ce travail de mémoire, nous aurons apporté notre pierre à l'éducation des jeunes générations de magistrats, greffiers et autres personnels judiciaires, afin qu'ils sachent se projeter davantage encore vers l'avenir, tout en ayant des racines solidement ancrées dans le passé. Cela pourra éviter à ces futurs animateurs des Cours suprêmes judiciaires, comme le dit l'adage, *d'être dans le vent et d'avoir ainsi un destin de feuilles mortes.*

Mesdames et messieurs,

Je ne saurais mettre un terme à mon propos, sans réitérer nos remerciements au Premier président M'Hammed ABDENABAOU I ainsi qu'à tous ses collaborateurs, au secrétaire général Jean-Paul

**SÉMINAIRE DE RABAT (MAROC) SUR L'HISTOIRE DES COURS SUPREMES
JUDICIAIRES FRANCOPHONES**

RABAT, 16 ET 17 MARS 2023

Allocution d'ouverture du président de la Cour suprême

JEAN ainsi qu'à son équipe, qui n'ont pas ménagé leur peine pour assurer notre accueil ici et pour une parfaite organisation matérielle et intellectuelle des présentes assises.

Je voudrais dire aussi mes regrets à toutes les Cours membres de l'Association qui ont tant désiré participer au présent séminaire et qui n'ont pu le faire, en raison du nombre de participants très limité. Je les assure de notre entière disponibilité à leur restituer très rapidement les grands enseignements qui en seront tirés.

Mesdames et messieurs,

Je reste convaincu de ce que nos échanges seront très animés, riches et instructifs.

Je nous souhaite à chacun et à tous, un bon séminaire.

C'est dans cette conviction que je déclare ouverts ce jour, jeudi 16 mars 2023, les travaux du séminaire qu'organise notre Association sur l'histoire des Cours suprêmes judiciaires.

Vive l'Ahjucaf,

Vive la Francophonie,

Je vous remercie.

Victor Dassi ADOSSOU